

**Fédération Européenne de Psychanalyse
et
École Psychanalytique de Strasbourg**

Cotisation 2018 - 2019

à compter du 1^{er} octobre 2018

Cotisations des associations

L'association cotise au prorata de ses membres. Elle fournira, chaque année, un état justificatif du nombre de ses adhérents avec le paiement de la cotisation.

Montant de la cotisation par membre de l'association adhérente

- 8 €** pour une association dont le nombre d'adhérents est inférieur ou égal 30 membres
- 5 €** pour une association dont le nombre d'adhérents est compris entre 31 et 99 membres
- 3 €** pour une association dont le nombre d'adhérents est compris entre 100 et 499 membres
- 2 €** pour une association dont le nombre d'adhérents est supérieur ou égal à 500 membres

Les cotisations couvrent la période universitaire, l'appel de cotisation s'effectue dès le mois d'octobre. Un reçu sera adressé à la réception du paiement.

Membre bienfaiteur

Toute personne faisant un don recevra un reçu cerfa n° 11580*3, fiscalement déductible, en vertu de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

*Les chèques ou ordres de virement sont à libeller à l'ordre de la
F.E.D.E.P.S.Y.*

RIB : BNP Strasbourg Brant 30004 00478 00010027554 10

***Pour tout renseignement :
Secrétariat de la F.E.D.E.P.S.Y.
Éveline Kieffer 0388411551 (lundi et jeudi) ou fedepsy@wanadoo.fr***

Siège social : 16 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG
Siren 435 119 631 APE 804 D
03 88 35 24 86 – fedepsy@wanadoo.fr – www.fedepsy.org
Secrétariat FEDEPSY – 5 rue Sleidan 67000 Strasbourg
Tél. 0388411551 (lundi et jeudi) – freymjr@wanadoo.fr